

Bras de fer engagé entre les pétroliers et l'Etat burundais

PANA, 11/11/2008 Bujumbura, Burundi - Les pétroliers ne se sont pas laissés impressionner par les menaces de sanction allant des amendes à l'emprisonnement au cas où ils refuseraient de revoir la baisse des prix du carburant à la pompe comme le stipule une récente ordonnance du ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, a-t-on constaté, mardi, dans la plupart des stations services du centre-ville de Bujumbura, la capitale économique du Burundi. Les rares stations qui étaient ouvertes acceptaient timidement de servir des bons de carburant prépayés. La nouvelle structure controversée des prix des produits pétroliers prévoyait une baisse de 200 à 240 Francs burundais (un dollar = 1,122 Franc burundais) sur le litre d'essence, de gasoil ou encore de pétrole lampant. Les proportions ne permettent pas de réaliser des bénéfices, ont aussi expliqué les pétroliers l'ordonnance ministérielle. La ministre burundaise du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Mme Euphrasie Bigirimana, n'a pas trouvé "légant", le comportement des pétroliers qui avaient pourtant été associés à la fixation de la nouvelle structure officielle du prix du carburant, mieux adaptée à l'évolution des cours mondiaux de l'or noir. Aussi, a-t-elle décidé de frapper les pétroliers récalcitrants de sanctions allant de la fermeture pure et simple de leurs stations services aux amendes de 50 à 5.000 dollars US, en passant par des peines emprisonnant de 2 à 24 mois.